

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 28/003/2007 (Public)  
Bulletin n° : 009  
ÉFAI  
16 janvier 2007

## **Algérie. Deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains comparaissent devant le tribunal**

À la veille du procès de deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains qui doit s'ouvrir devant un tribunal d'Alger le 17 janvier 2007, Amnesty International exprime à nouveau ses craintes qu'ils ne soient emprisonnés à cause de leur travail en faveur des droits fondamentaux et demande instamment aux autorités algériennes de veiller à ce que la procédure respecte les normes internationales en matière d'équité.

Amnesty International est convaincue que les poursuites judiciaires engagées contre Hassiba Boumerdesi et Amine Sidhoum visent à les intimider et à les dissuader de poursuivre leur activité.

Hassiba Boumerdesi et Amine Sidhoum ont été inculpés en septembre 2006 d'avoir violé les dispositions législatives régissant l'organisation et la sécurité des prisons, les autorités pénitentiaires ayant affirmé qu'ils avaient fait passer des objets à leurs clients en détention sans en avoir obtenu l'autorisation. Cette infraction est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement. Selon la loi qui définit les modalités d'exercice de la profession d'avocat, les pouvoirs publics peuvent demander qu'un avocat faisant l'objet d'une enquête pour une infraction soit suspendu de ses fonctions.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la déclaration publique d'Amnesty International intitulée [Algérie. Deux avocats menacés d'emprisonnement sur la base d'accusations abusives](#) (index AI : MDE 28/018/2006, 23 septembre 2006).